

# TINCEY NEWS N°5



Janvier 2019

## EDITO



**E**n mon nom, et au nom du conseil municipal, je vous souhaite une très bonne année 2019 à toutes et à tous.

### **Que cette nouvelle année 2019 vous garde en bonne santé !**

Petit rappel de 2018. Bien que chaotique au point de vue météo, en effet après les inondations du début d'année, la longue période de pluie puis d'orage jusqu'au mois de juin, et pour finir cette sécheresse interminable, l'année écoulée a connue encore beaucoup d'animations que nous allons retrouver en photographies ci-après.

**Côté démographique** en cette année 2018, nous avons eu la douleur de perdre Guy en début d'année et Simone au mois de novembre. Par contre, le foyer de Laura et Alexandre BAUDRIN s'est agrandi avec la naissance de Nathéo, le 27 décembre. Nous souhaitons à toute la petite famille beaucoup de joie et de bonheur.

**Deux nouvelles maisons ont été réhabilitées** en 2018. En effet, nous avons eu le plaisir d'accueillir Sébastien REISCH et Sandrine qui ont racheté la maison de la famille CATTANEO et Christophe MOREL et Sylviane qui eux, ont repris la maison juste en face la mairie, qui appartenait à Sandrine et Sébastien PASQUIER.

**Prenez bien soin de vous** tout au long de cette nouvelle année et je compte sur votre présence lors de nos prochaines animations.

Votre Maire, Denis RIONDEL

## COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Adresse de la Mairie : 6 Rue des Pierres Blanches – 70120 TINCEY

Tel : 03.84.92.07.66 - Email : [mairie.tincey@wanadoo.fr](mailto:mairie.tincey@wanadoo.fr)

Portable Denis RIONDEL : 06.08.95.69.27 - Email : [denis.riondel@wanadoo.fr](mailto:denis.riondel@wanadoo.fr)

Secrétaire de mairie : Nathalie EVRARD

Horaires d'ouverture de la mairie : mercredi de 14 à 16 h

## NE RATEZ PAS LES RENDEZ-VOUS 2019

<b>6 JANVIER</b>	Vœux du maire et Galette des rois
<b>23 JUIN</b>	Repas champêtre Tince'Air
<b>14 JUILLET</b>	Fête du 14 juillet
<b>Du 17 au 19 AOUT</b>	Voyage en bus au Puy du Fou
<b>7 SEPTEMBRE</b>	Marche nocturne
<b>7 DECEMBRE</b>	Gaufres, vin chaud et découverte du lavoir version Noël

# LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL



Depuis janvier 2018, le conseil municipal s'est réuni **neuf fois**, en voici les principales délibérations et décisions :

## Séance du 11/01/2018

- Suite à la loi « NoTRe » décidée par le gouvernement, et dans le cadre du **transfert obligatoire de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations)**, le conseil municipal reconduit Lucien CHAMPONNOIS et Cyril CHAMPONNOIS pour représenter la commune a la CC4R en remplacement du syndicat de la Gourgeonne qui va perdre la compétence.
- Fixation du prix de la part de l'**affouage** : 30 € pour une portion de 10 stères
- Le conseil municipal adopte à l'unanimité la signature d'une convention avec la SPA, pour un coût de 1€ par habitant, soit 87€. Cette convention est obligatoire dans la mesure où les communes n'ont pas de fourrière pour les animaux.

## Séance du 08/02/2018

- Le conseil est favorable à l'unanimité, pour une étude de la société HRAFNKEL pour un **projet éolien** sur la commune de Tincey-et-Pontrebeau
- Convention d'architecte pour le projet des travaux d'agrandissement de la mairie, la **société SOLIHA** est retenue parmi les candidatures.
- Fixation du prix de retrait pour la vente des 2 lots de bois de la commune :
  - o 28 700€ pour les 183 m3 de chêne
  - o 1 900€ pour les 37 m3 de bois blanc
- **Programme de travaux en forêt pour 2018** pour un total de 6121.50 € HT :
  - o Parcelle 22 : broyage, fourniture et mise en place de plants, application de répulsif
  - o Parcelles 7 et 8 : dégagement manuel

## Séance du 08/03/2018

- Le conseil municipal adopte à l'unanimité **les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'année 2017** sur la commune de Tincey-et-Pontrebeau
- **Proposition de coupure de l'éclairage public la nuit.** Pour des questions d'environnement et de coût, la proposition de couper les lampes la nuit est à l'étude :
  - o Coût : **gain d'environ 30% de la facture d'électricité** pour la commune soit 500 € par an. Chiffres calculés avec le test réalisé sur une nuit et validé par la SICAE.
  - o 60% des communes ont réalisé ces coupures et même certains quartiers dans les grandes villes.
  - o Sécurité : une étude de la gendarmerie montre qu'il n'y a pas plus de vols dans les communes qui ont déjà réalisé le test depuis un certain temps.

Seul le changement d'habitude est un point négatif, il est décidé a l'unanimité de faire un **test de coupure de 23h à 6h sur 1 an à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018.**

### Séance du 05/04/2018

- Après plus d'une dizaine d'année de gel des taux d'imposition, il est proposé et adopté d'augmenter légèrement la **taxe d'habitation passant le taux communal de 2.22% à 2.7%** sachant qu'une partie des ménages seront partiellement exonérés. Les autres taux ne changent pas et reste **5.22% pour le foncier bâti et 22.21% pour le foncier non bâti**.
- **Budget primitif** de la commune pour des dépenses de 78 967 € et des recettes de 74 982 € avec un excédent de 48 839 € de l'année précédente : **adopté à l'unanimité**
- Le conseil municipal adopte à l'unanimité les modifications des statuts du collège qui proposait l'adhésion de nouvelles communes.

### Séance du 07/06/2018

- Projet d'extension de la mairie : après avoir pris connaissance des propositions faites par le Cabinet SOLIHA, le conseil municipal décide la poursuite de l'étude et demande quelques variantes.
- Parc éolien : le conseil municipal donne son accord pour débiter les études de vent, environnementales, acoustiques, de raccordement et repérer les servitudes dans le cadre du projet de parc éolien de la Société HRAFNKEL.
- **Location de terrain** : le conseil municipal accepte de louer à compter du 01.01.2019 à Monsieur Jonathan RIONDEL les parcelles ZC 7 et ZC 64 pour une superficie de 0.92 ha exploitées actuellement par Monsieur Gérard RIONDEL.

### Séance du 12/07/2018

- **Acquisition de terrain** : le conseil municipal donne son accord pour l'achat de la parcelle A 133 appartenant à Monsieur REISCH Sébastien au prix de l'euro symbolique. Cette acquisition permettra à la commune d'être propriétaire du terrain sur lequel est implanté en partie le monument aux morts.
- **Subvention Tince'Activ** : le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 250 euros à l'association TINC'ACTIV pour sa participation à l'organisation d'un feu d'artifices pour le village.

### Séance du 07/09/2018

- Travaux bâtiment mairie : le conseil municipal décide de confier à la Société SOLIHA la **maitrise d'œuvre des travaux d'accessibilité et d'extension de la mairie**. La rémunération est fixée à 2 600 € HT pour l'établissement des études préliminaires, et à 9% du montant HT des travaux.
- Projet éolien : Le maire présente au conseil municipal le projet de parc éolien sur les communes de FRANCCOURT – RENAUCOURT – ROCHE et VOLON.
- **Affouage et état d'assiette 2019** : La commune met en vente 3 lots de bois (environ 25 stères) par soumission cachetée. Un avis sera apposé au panneau précisant les conditions de cette vente.
- Le conseil municipal ne valide pas l'état d'assiette pour 2019 et demande à l'ONF de revoir cet état.
- Un **projet de « chemin découverte » est à l'étude** avec les communes de Lavoncourt et Theuley.

### Séance du 17/10/2018 :

- Etat d'assiette des coupes de bois 2019. Après discussion avec Monsieur Vuillemot et Madame Laquet, Agents ONF, le conseil municipal décide de revoir l'état d'assiette après le marquage des coupes 11 – 12 et 13.
- **Commission de contrôle du Répertoire Electoral Unique** : Monsieur Cyril CHAMPONNOIS est désigné pour siéger au sein de cette commission en qualité de représentant du conseil municipal.
- **Syndicat scolaire** : Le conseil municipal valide la décision prise par le comité syndical de modifier le lieu du siège du syndicat. Celui sera transféré au pôle éducatif.
- **Subvention** : Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 80 euros au club photo de l'amicale de Lavoncourt pour l'organisation de la soirée « diapo » qui se déroulera à l'Egayoir à Francourt.
- **Décision de mettre en place le tri sélectif dans les cimetières**, pour l'environnement et pour diminuer le coût des ordures ménagères de la commune.

### Séance du 29/11/2018

- **Avis sur le projet de schéma de mutualisation de la CC4R.** Le Maire rappelle les 3 objectifs fixés par le comité de pilotage du schéma de mutualisation de la CC4R :
  - Une **mutualisation à la carte sur la base du volontariat** et de l'engagement dans le respect des spécificités de chaque commune
  - Une **mutualisation accompagnée de mécanismes financiers** pour optimiser le fonctionnement
  - Une **mutualisation « déconcentrée »** organisée par pôles opérationnels de proximité.Le Maire rappelle que ce premier schéma de mutualisation se veut sur des axes mesurés, sans impacter les personnels communaux. C'est pourquoi les deux champs de mutualisation retenus sont **le groupement de commandes et la communication.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de donner un avis **favorable** sur le projet de schéma de mutualisation.

- **Approbation du rapport de la Commission Locale des Charges Transférées de la CC4R**  
Le Maire rappelle que la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission :
  - d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
  - d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.

La CLECT doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

La CLECT vient d'adopter son rapport du 10 octobre 2018 pour ce qui relève du transfert obligatoire de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide **d'approuver** le rapport de la CLECT du 10 octobre 2018 sur l'évaluation des charges transférées au titre du transfert de la compétence GEMAPI.

- **Transfert des compétences eau et assainissement :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'instruction relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 quant à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes, la loi prévoit le transfert de ces deux compétences, à la CC4R, à **compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

Les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), attribuent, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Avant cette date, l'exercice de ces deux compétences demeure optionnel, conformément au II des articles L. 5214-21 et L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 rend donc obligatoire le transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la Communauté de communes des Quatre Rivières au 1<sup>er</sup> janvier 2020, sauf opposition d'au moins un quart de ses communes membres représentant au moins 20% de sa population. Si avant le 30 juin 2019, au moins 25% des communes (soit 11 communes pour la CC4R) représentant 20% de la population (soit 1 999 habitants en 2018 pour la CC4R) s'y opposent par délibération, le transfert de ces compétences ou de l'une d'entre elles, **sera reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

Le Conseil Municipal, considérant donc l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'eau et d'assainissement et vu l'instruction relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, décide à **l'unanimité :**

- **de s'opposer au transfert de la compétence « eau »** à la Communauté de communes des Quatre Rivières,

- **de s'opposer au transfert de la compétence « assainissement »** à la Communauté de communes des Quatre Rivières,

Et de demander au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision.

- **Attribution d'indemnité au receveur municipal.** Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas accorder l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection des documents budgétaires au receveur municipal.

- **Assiette des coupes de bois 2019.** Sur proposition de l'ONF (et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées parcelles **11\_af, 12\_af, 13\_af**, de l'exercice 2019, ainsi que pour les coupes non réglées parcelles **3\_r** les destinations suivantes :

- DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, délivrance des produits définis ci-après: 3 – 11 – 12 et 13

- Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne trois **GARANTS** de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : Messieurs Lucien CHAMPONNOIS – Cyril CHAMPONNOIS et Jonathan RIONDEL

### Les Crottet : Une drôle de famille de Pontrebeau....

**Evelyne Joly**

Lors de mes recherches il m'arrive de trouver des documents qui me font sourire, celui qui suit en est un. Il m'a donné envie d'enquêter sur la famille Crottet....

Le premier document est une « décharge et quittance » datée du 8 septembre 1747 elle a été rédigée chez Pierre Chapuis, notaire à Ray.

Le coupable Pierre Crottet est absent mais son père, François est venu défendre les intérêts de son fils. La raison en est que Jeanne Leblanc l'a traduit en justice : « *pour raison de la copulation charnelle qu'elle prétendait que ce dernier avait eu avec elle dont elle serait enceinte d'environ cinq mois* ».

Pour qu'elle se taise le père a versé 36 écus neufs et en échange elle devra se charger de l'enfant, le faire baptiser et l'élever dans la religion catholique et lui faire apprendre un métier.

Elle devra en outre laisser Pierre Crottet se marier avec qui il voudra.

Je ne sais pas ce qu'est devenue Jeanne Leblanc et son enfant mais j'ai retrouvé Pierre qui est allé se marier à.... Besançon le 23 juin 1749 avec une fille de Ray : Simone Ladelnet.

Pour le reste de la famille, je me suis intéressée au père François Crottet. En dehors du fait que le père a dû vouloir, en bon chrétien, soulager sa conscience, après avoir « payé » le silence de la jeune fille séduite par son fils il s'est tourné vers l'église....

Nous sommes en octobre 1747, soit la même année que l'accord avec Jeanne Leblanc, François Crottet et Edmée Mignot, son épouse ont décidé d'employer une somme pour faire des œuvres de piété. Notamment ils fondent 6 messes basses dans l'église de Ray et ce à perpétuité. Et pour cela ils versent 300 livres, ce qui est considérable. Ils promettent de fournir le luminaire lors de ces messes.

Ce qui est passionnant c'est que le document précise que ledit Crottet a une **CHAPELLE A PONTREBEAU QU'IL Y A CONSTRuite ET ERIGEE**, dans laquelle lui et sa femme auraient dévotion d'y faire célébrer quelques fois la messe, Messieurs du chapitre pourront y aller célébrer quelques-unes de ces messes basses à leur discrétion.

Une précision à la fin du contrat : « Et il a été convenu que lors que le décès dudit François Crottet fondateur adviendra soit dans le lieu de Pontrebeau ou dans quelque village de la paroisse de Ray, lesdits sieurs du Chapitre promettent d'aller chercher son corps pour l'enterrer sans rétribution. »

Quelle piété chez François Crottet ! Mais était-il vraiment un homme de bien, honnête et vertueux ?

Au tout début de cette même année 1747 il a la douleur de perdre son fils aîné, appelé comme lui François et époux depuis peu de Jeanne Maire. J'ai retrouvé l'inventaire après décès qui révèle de moins bons côtés de cette famille.

François dit le jeune habite avec sa femme une maison à Pontrebeau qu'ils louent à Pierre Constant. Il est sujet mainmortable du château de Ray, sans enfant, ses biens reviennent à la baronnie de Ray.

Jeanne Maire, sa veuve, assistée de Claude François Bourgueneux, notaire royal à Morey, la famille et des témoins et experts sont présents. Il est précisé qu'un contrat de mariage a été fait devant Delaruotte à Morey en date du 3.3.1744.

**Extraits de l'inventaire :** « Un lit de plume et garni assorti, 8 draps de lit, 2 douzaines de serviettes, 3 nappes, 1 chaudière de fonte, un bassin d'airain, une écumoire, un grappin, deux chaudrons, un dressoir en bois de chêne fermant à clé, une table ronde, une cuve, un tonneau.... Mais aussi 5 livres de lard, estimés à 5 sols la livre... »

**Viennent ensuite des témoignages édifiants :**

« La veille du décès Crottet père avait fait enlever par Jean Antoine Lassale de Suaucourt, du domicile du défunt pour emporter dans sa résidence, un paquet de hardes renfermant les habits de noces, 4 chemises, une paire de guêtres, une paire de souliers dudit défunt. Lequel nous a répondu n'avoir point vu le paquet mais avoir appris que les habits de noces de son fils avaient été portés chez Pierre Perrouillet de Tincey pour gage de ce que le défunt devait à Louis, fils dudit Pierre Perrouillet.... »

Ledit Lassale nous a dit que toujours la veille de la mort dudit défunt il avait vu la fille d'Hubert Fournier enlever par ordre de Crottet père, 3 chemises fines à l'usage du défunt et que la mère dudit feu Crottet a transporté chez elle une veste et une culotte de drap à l'usage du défunt et aussi que Pierre (le revoilà !), fils communié dudit Crottet père et son valet domestique ont chargé sur une charrette 32 mesures de blé conduites dans la maison dudit Crottet père.

La veuve a déclaré avoir prêté à Crottet père, 6 livres de fil. (François Crottet a été sommé de tout rapporter !)

**Suit l'évaluation des dettes :**

« Envers Louis Perrouillet 35 livres 9 sols

Au sieur Boudot chirurgien, pour médicaments et traitements 4 livres 5 sols

Au chirurgien de Vellexon 2 livres 10 sols, pareil au chirurgien de Lavoncourt

À Hubert Fournier de Pontrebeau et à sa femme pour journées et voyages : 4 livres

À Antoine Utinet pour une place dans son hébergement 2 livres 4 sols

À Perceval, maréchal ferrant à Tincey : 2 livres 5 sols pour divers ouvrages

À Nicolas Rouhier de Tincey 2 livres pour vendage d'une chenivière

À Françoise Beatry 3 livres pour avoir servi le défunt dans sa maladie

À Pierre Constant pour le logement pour 8 mois : 8 livres

+ amendes et dépens de la justice de ray : 14 livres » (probablement parce qu'il n'avait pas eu la force d'effectuer les corvées seigneuriales)

Ajouté à cela bien sûr le coût des messes, des enfants de chœur, du cheval pour l'enterrement, du luminaire de l'église, le curé et Jean Fournier qui a fait la fosse.

Au siècle suivant, on ne trouve plus de Crottet habitant à Pontrebeau, Que sont-ils devenus ? Thérèse la fille de Pierre s'est mariée le 23.1.1769 avec Etienne Foissotte fils de Joseph et de Barbe Michel. En secondes noces le 18.1.1779 elle épouse Jean François Fusin fils de François et de Cartier Claudine. Aucun autre Crottet n'est mentionné à Tincey, Pontrebeau ou Ray on les retrouve à Montarlot les Champlitte.

**Mais surtout où était la chapelle érigée par François Crottet père ?** Bien des édifices se sont perdus au fil du temps. On découvre leur existence au détour d'un acte notarié alors que depuis longtemps ils ne sont même plus inscrits dans la mémoire du village.

## LES HABITANTS DE PONTREBEAU AU TRIBUNAL

Evelyne Joly



Ce n'est qu'une convocation au tribunal de simple police de Dampierre-sur-Salon, le 25 février 1892.

Charles Belligeon, Alfred Belligeon, Ambroise Belligeon, Modeste Belligeon, Jules Joly, Louis Billet, Ernest Joly, Justin Joly et Narcisse Joly se sont fait « pincer » par la gendarmerie de Lavoncourt le 30 janvier 1892.

Était-ce le hasard ou bien un grincheux les a dénoncés ?

Les prévenus sont accusés d'avoir fait du tapage pendant la nuit du 27 janvier. La raison ? une simple bataille de boules de neige, certaines sont venues frapper les portes des habitations de Pontrebeau, et certains habitants n'ont pas apprécié.

Ils reconnaissent leur culpabilité et sollicitent l'indulgence du tribunal ;

Les frères Belligeon ont été condamnés chacun à 2 francs d'amende et les autres personnes chacune à 1 franc. Ils devront en outre se partager les frais de justice pour 8 francs et 53 centimes.

Chez les Belligeon : Charles avait 21 ans, Alfred 19 ans, Ambroise 16 ans, Modeste 18 ans. Chez les Joly : Ernest avait 18 ans, Justin 21 ans, Narcisse 19 ans. n'ai pas retrouvé Louis Billet.

Il est à noter que le seul majeur était Charles Belligeon ce qui explique peut-être que les Belligeon aient été condamnés plus sévèrement.



## LES HABITANTS DE TINCEY AU TRIBUNAL

Evelyne Joly



Les vieux procès sont toujours une source pour découvrir comment vivaient nos ancêtres à une époque où les villages étaient pleins de vie, les familles vivant une sorte de communauté qui n'existe plus à l'ère de la télévision et d'internet.

Le 13 septembre 1696, Tincey dépend de la baronnie de Ray et de Marie Célestine Philippine Joséphine de Mérode de Ray, princesse de Monglignon, marquise de Trélon et baronne de Ray, les habitants de Tincey lui doivent obéissance bien que la jeune fille soit encore mineure et que son curateur soit Charles Auguste de Boissy procureur au Chatelet.

Quelques habitants de Tincey se croyaient à l'abri des foudres de la Demoiselle et pensaient pouvoir lui désobéir. C'est ainsi que Claude Raillard, Etienne Colin et Claude Protte, tous trois de Tincey se sont retrouvés devant un tribunal improvisé au château de Ray.

Ils seront condamnés à payer chacun, à la Demoiselle, 3 livres d'amende pour n'être pas venus, comme elle l'avait demandé, le jeudi 30 août, au château de Ray, faire une corvée de bras pour elle ou d'y être venu seulement la matinée et être partis ensuite contre son gré. Ils devront également payer les frais du procès s'élevant à 25 sols chacun.

Il s'agissait de « remuer la terre du jardin », tous les hommes de Tincey s'y étaient rendus pour toute la journée, les 3 hommes imaginaient sans doute qu'on ne s'apercevrait pas de leur absence. Mais elle dira qu'ils ont eu l'insolence et la témérité de se retirer, c'est offensant pour le respect que ces sujets doivent à sa seigneurie.

Mais comme cette jeune dame n'est pas totalement dénuée de charité, les amendes seront récoltées au profit de l'église de Tincey, le curé en fera un emploi honnête.

## VŒUX ET GALETTE DES ROIS – 7 janvier

Ambiance toujours aussi chaleureuse autour des galettes offertes par la mairie en ce premier dimanche après-midi de janvier. Vive la reine Evelyne et vive le roi Gérard !



# INONDATIONS à TINCEY-ET-PONTREBEAU

La crue a surpris tout le monde pour la première montée des eaux le 5 janvier, les décorations du lavoir n'ont pas résistées..... Heureusement le plus gros avait été enlevé juste à temps... La route a été barrée plusieurs jours....



La cote d'alerte a été dépassée !!!!



**PONTREBEAU a eu aussi les pieds dans l'eau !**

**Deux nouvelles crues :**  
les 19 janvier et 12 mars



## TRAVAUX A LA MAIRIE EN FEVRIER



Les premiers travaux de mise en accessibilité de la mairie ont commencé par **l'ouverture d'une porte**. Celle-ci donnera directement dans la salle pour éviter d'emprunter le couloir du logement communal et les marches.

### Coût de l'opération :

- Ouverture de la façade : 1 250 € TTC réalisée par l'entreprise GAZONI
- Fabrication et mise en place de la porte : 2 080€ TTC par l'entreprise MOUGIN

**Travaux subventionnés à 30% par le conseil départemental.**

Suite des travaux avec l'extension de la mairie.



# LA FETE DES VOISINS LE 19 MAI



Comme l'année dernière nous avons célébré la fête des voisins, ce fût un bon moment de convivialité où chacun a confectionné quelques amuse-bouche.....

Merci à Jennifer et Cyril de nous avoir accueillis.

Nous vous attendons encore plus nombreux en 2019 !



Belle soirée sous le signe de l'amusement pour les petits comme pour les grands...



# TINCEY, VILLAGE des AVENTURIERS

Départ pour une traversée de la France le 15 avril pour Denis avec Bernard et Simon ses compères



Plus de 120 personnes se sont réunies vers la fontaine pour encourager les 3 aventuriers.



Après 34 jours de périple, 940 kms, par tous les temps, un peu de pluie, du froid, de la neige, grande récompense à l'arrivée au bord de la mer méditerranée sous le soleil.



**Périple en vélo BUDAPEST -> TINCEY pour Florence et Bernard.** 2000 kms parcourus sur l'eurovélo 6.

Accueillis le 15 juin à vélo sur les derniers kilomètres par Babeth, Florent et Denis, et les habitants de Tinçey à l'arrivée.

**TINCEY-ET-PONTREBEAU**

## Le village abrite quelques aventuriers

Il y a 3 semaines, le maire de Tinçey-et-Pontrebeau, Denis Riondel, parlait avec deux complices pour un périple de 1 000 km reliant Tinçey à la Méditerranée. Deux des participants étaient à cheval, Denis sur son fidèle « acrobate », et le troisième à VTT.

L'arrivée à destination est proche. Ils n'ont pas failli malgré une météo pas toujours clémente et le dénivelé du G.R. parfois à la

limite du praticable.

Aujourd'hui, ce sont Florence et Bernard Doizelet, deux sexagénaires qui, n'écoulant que leur soif d'aventure et leur désir de réussir, sont partis rejoindre Budapest pour en revenir à vélo. Le trajet Budapest-Tinçey représente quelque 1 300 km.

Leur retour est prévu aux alentours du 20 juin. Une aventure, n'en doutons pas, qui sera émaillée de belles rencontres.



Florence et Bernard Doizelet, prêts à partir pour un périple à vélo de 1 300 km.

Le pont qui traverse le Rhin



## JEUX INTER-VILLAGES LE 23 JUIN à LA ROCHE DE MOREY

Pour la troisième année consécutive, l'équipe de TINCEY termine à la seconde place, juste derrière VILLERS VAUDEY et devant VAUCONCOURT. Bravo à tous les participants.



L'équipe au départ le matin juste avant le QUIZ d'histoire.



Pause en cours de route pour reprendre un peu de force pour monter en haut de la Roche



Course en kayak sur l'étang, tir à la corde, combat de joute au dessus d'une piscine, tir à l'arc et course au sac, que d'émotions.... Allez Tincey !





Notre char confectionné pour le défilé avec beaucoup d'imagination sur le thème de l'eau avec notre belle sirène aux cheveux couleur violet



Et pour finir Tincey-et-Pontrebeau récompensé pour une très belle seconde place. Super organisation et super accueil des bénévoles de La Roche de Morey

TINCEY-ET-PONTREBEAU

## Au rendez-vous annuel des ULM

Comme chaque année, Babeth, et Pascal Chambellant, président de Tince'air, a reçu collègues et amis sous le hangar qui jouxte la piste homologuée ULM de Tincey-et-Pontrebeau, située dans un site exceptionnel, permettant une visibilité à 360°.

Cette année, le temps splendide, un vent enfin calmé, ont permis des démonstrations appréciées par les 120 convives venus passer la journée dans ce dynamique village.

Cinq appareils étaient venus en renfort de Gray, mais aussi deux pilotes haut-marnais, l'école de pilotage s'était déplacée avec leur tout nouvel ULM.

Pascal Chambellant, passionné de

puis 13 ans, a débuté avec un pendulaire avant de changer pour un multi-axe en tandem avant de passer aux avions ultralégers, classés ULM à cause de leur poids. Le public a pu admirer son Savannah entièrement en aluminium. Sa vitesse de croisière est de 165 km/h avec des pointes à 200.

Une mention particulière à son épouse Babeth qui, avec son équipe de bénévoles, a œuvré sans relâche tout le week-end afin de préparer 120 repas le midi, 80 le soir et presque autant le lendemain.

Belle réussite pour ce week-end champêtre qui a vu un public passionné, dont un couple qui totalisait 179 ans !



Le hangar et la piste sont situés sur un site exceptionnel, permettant une visibilité à 360°.



## 14 JUILLET ET 15 JUILLET « ON EST CHAMPION DU MONDE »

Plus d'une centaine de personnes avaient répondu présents pour la fête du 14 juillet. Tout le monde a pu se régaler avec les gâteaux apportés par les habitants, l'apéritif offert par la municipalité et la friture de carpe du camion ambulant « Chez Paulo ».

Convivialité, gaieté, échanges et partage étaient les mots clés de la journée



L'après-midi fut placé sous le signe de l'amusement... avec le premier test de course de canards en vue du vide-grenier





Le soleil était au rendez-vous et la baignade dans la gorgeonne aussi.... « comme dans le temps.... »  
Le 15 juillet, retransmission de la finale de la coupe du monde à la mairie, nous avons encouragé les Français.



# LE VIDE-GRENIER DU 18 AOUT

Une des plus belles attractions du vide-grenier était l'exposition des véhicules anciens : voitures et tracteurs.



Parmi les 45 exposants cette année, Jacky BEDIN nous a émerveillés avec son art de travailler le métal





En fin de matinée le défilé de mode « Capitaine Tortue » tant attendu avec les top modèles de Tincey ...



Et puis à midi tout le monde s'active en cuisine pour servir les 100 plateaux repas et les 300 sandwiches et au total se sera 120kg de frites et 45 kg de saucisses merguez.



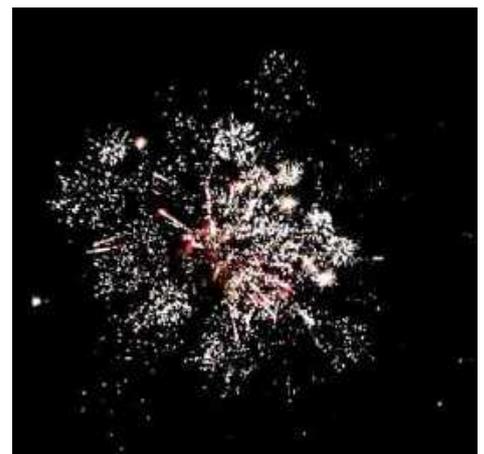
L'après-midi fût animé par 4 courses aux canards et plus de 200 mises pour tenter de gagner les gros lots



Le gagnant du premier lot fut Lucien qui gagne un baptême en ULM offert par Pascal et Tince'air



Et pour finir la soirée un peu d'animation musicale avec de la variété française, avant le feu d'artifice



## LA MARCHE NOCTURNE DU 8 SEPTEMBRE

Pour une première, ce fut un très grand succès. Plus de 100 marcheurs sont venus de très loin pour découvrir ce parcours aventure. Un parcours découverte de 12 km à travers les bois de Ray et Tincey-et-Pontrebeau. Une petite pause gourmande devant le château de Ray sur Saône et retour de nuit avec une arrivée depuis la Tremboye par un chemin illuminé par 100 petites bougies...quelle émerveillement pour les marcheurs !





Retour de nuit et arrivée avec les bougies



Place au reconfort avec la soupe et les gratins concoctés par Serge. Merci Serge !



## LE BAL MASQUE LE 20 OCTOBRE

Près de 90 personnes ont participé à notre bal costumé à la salle des fêtes de Renaucourt. Une très grande partie d'entre eux était déguisée, merci d'avoir joué le jeu pour cette magnifique soirée dansante avec notre DJ préféré Quentin !



## LE RENDEZ-VOUS AU LAVOIR LE 9 DECEMBRE



Cette année encore, les bénévoles de TINCE'ACTIV ont accueilli près de 120 personnes : les familles et leurs amis, la section "marche" de l'Amicale de Lavoncourt, avec près de 40 marcheurs.

Le thème choisi était « le Père Noël à la plage »

Toutes ces personnes se sont réchauffées autour du vin chaud et des bonnes gaufres offertes par le comité des fêtes.



## NATHÉO EST NÉ LE 27 DÉCEMBRE



**Nathéo BAUDRIN,**

né le 27 décembre 2018.

fait le bonheur de sa petite sœur Iléna

et de ses parents :

Alexandre Baudrin et Laura Garnéry.

Tous nos vœux de bonheur !

## ILS NOUS ONT QUITTÉS EN 2018

Deux grandes figures du village nous ont quitté et ont laissé de jolis souvenirs à notre village.



Guy GRENIER,

né le 20 juillet 1932,

décédé le 25 mars dans sa 86e année



Simone CHEVALIER

née NOEL, le 22 septembre 1929 à VEZET

décédée le 29 octobre dans sa 90e année

